

Cahier de doléances du Tiers État d'Eurville (Seine-Maritime)

Cahier de doléances, plaintes et remontrances.

Du moyen de soulager les pauvres et d'empêcher les vagabonds de sortir de leur paroisse.

La paroisse d'Eurville est une des plus pauvres de la province : elle est composée de 66 feux. Il y a dans icelle deux fermes et deux troupeaux : la principale ferme fait 28 acres de blé à la sole, la seconde, vingt acres ; il y a, en outre, quatre autres particuliers qui récoltent environ du blé pour eux seulement.

Le reste, ce sont des toiliers et des journaliers, tenant le couvert, dont là majeure partie sont dans la plus grande pauvreté et misère et sont une grande charge pour la paroisse, qui est encore vexée par un nombre infini de pauvres vagabonds (il en passe au moins 4 à 500 toutes les semaines). Cependant, malgré le grand nombre de pauvres, dont elle est chargée, elle pourrait secourir les siens si on lui donnait quelque aide. En voici un ¹ qu'elle propose ; il y a des gros décimateurs qui ont les deux tiers de la dîme de la paroisse : en pourrait, sans commettre aucune injustice, retenir un quart des deux tiers, c'est-à-dire, que, sur 600 livres, que pourraient valoir les deux tiers, il en serait retiré 150 l. pour les pauvres. Ces Messieurs seraient encore mieux que le curé, qui seul est chargé de tout le spirituel de la paroisse et qui n'a que trois sixièmes, tandis qu'il leur en resterait quatre. Ceci ne s'entend que de la dîme seulement, non des biens-fonds. La paroisse recommande à ses députés d'insister sur cet objet qui mérite certainement l'attention de toutes les pauvres paroisses.

Fait et arrêté, le 6 mars 1789, par nous, syndic et habitants de la susdite paroisse.